

INFO – GREHSS

n° 37

20 février 2024

Documents sur la création du Conseil supérieur du service social

Dans ce numéro nous poursuivons la publication de documents de l'année 1950. Après l'article de Jeanne Thro et les deux textes préparatoires à la V^e Conférence internationale de service social, vous pourrez lire le décret créant le CSSS (Conseil Supérieur du Service Social), la liste de ses membres et le compte rendu de sa première session. Comme nous l'avons dit dans les numéros précédents de ce bulletin, les années qui ont suivi la Libération ont marqué un tournant pour le service social avec son institutionnalisation. Vous pourrez aussi trouver d'autres documents sur cette période dans notre revue *Les Temps du Social* numéro 21 dans laquelle nous avons publié l'enquête de l'INED de 1951 sur les assistantes sociales. Et comme d'habitude vous trouverez dans cet *Info GREHSS* les rubriques habituelles notamment « du côté de l'histoire du travail social » recensant les publications (livres, articles) et les « annonces » informant des colloques, journée d'étude et autres manifestation touchant à l'histoire du travail social. Pour ces deux rubriques en particulier nous renouvelons notre appel à la collaboration de nos lecteurs.

Henri PASCAL président du GREHSS

Sommaire	Page
Documents sur la création du Conseil Supérieur du Service Social	1
1950 : fondation du Conseil Supérieur du Service Social	2
<i>Décret instituant un Conseil Supérieur du Service Social</i>	3
<i>Nomination des membres du Conseil Supérieur du Service Social</i>	6
<i>Séance inaugurale du Conseil Supérieur du Service Social</i>	9
Activités du GREHSS	12
Du côté de l'histoire du travail social	13
Annonces	16

1950 : Fondation du Conseil Supérieur du Service Social

Au moment où le HCTS (Haut Conseil du travail social) publie un livre blanc sur le travail social, il nous a paru utile de revenir sur ce qui l'a précédé : le Conseil Supérieur du Service Social (CSSS), créé par décret¹ du Ministère de la Santé Publique et de la Population le 4 avril 1950 (devenu Conseil Supérieur du travail social en 1984). Ce CSSS est chargé de donner son avis au ministère sur les questions relatives au service social. Sa création est l'un des effets des profondes mutations qu'a connu le service social après la Libération. La loi du 8 avril 1946 a renforcé la professionnalité du service social avec l'obligation du diplôme pour exercer et le secret professionnel. Des services sociaux ont été créés dans les diverses administrations de l'Etat, le service social du travail s'est développé avec la création des comités d'entreprise, les organismes de protection sociale (sécurité sociale et allocations familiales) ont généralisé leurs services sociaux, bref on pourrait donner maints exemples de la croissance des services sociaux et, surtout, de leur reconnaissance. La composition de ce premier conseil supérieur reflète bien l'importance et la variété des services sociaux. Outre les représentants des pouvoirs publics (chambre des députés, Sénat, conseils généraux, maires), la quasi-totalité des ministères ont un représentant au Conseil ainsi que les organismes de protection sociale, des associations comme la Croix Rouge, le Service Social d'aide aux émigrants, l'Union Nationale Interfédérale des Œuvres privées sanitaires et sociales et d'autres, les syndicats et l'Union Nationale des Associations Familiales représentant les usagers, et des assistantes sociales et directrices d'école. La liste nominative² des membres du Conseil, publiée peu après, comprend des figures marquantes du service social comme BAULOZ directrice de l'école de Grenoble, LIBERMANN et TOURNIER représentant l'ANAS, CALLOU pour l'UCSSS, HEINRY de la Mutualité Agricole, NAEGELEN directrice de l'ENS, SIVADON inspectrice générale des assistantes sociales des Forces armées.

La séance inaugurale³ se tient le 19 octobre 1950. Dans son discours d'ouverture le ministre de la Santé publique et de la Population explique les raisons du choix d'un conseil unique plutôt que des conseils par champ d'activité ou administration. Citant les problèmes les plus urgents à traiter, le ministre retient ce qui a trait à l'unification de la profession (avec les autorisations d'exercer et la généralisation des règles s'appliquant à la profession). La coordination des services sociaux fait également partie des sujets à traiter. Le compte rendu de cette première séance du Conseil montre la structuration en sections chacune spécialisées dans un domaine.

Ce Conseil Supérieur du Service Social permet à la fois de donner des avis et de faire des vœux sur les divers aspects de l'exercice professionnel tout en renforçant l'unité du service social, portée par un corps professionnel diplômé et ayant reçu une formation au contenu fixé, pour toutes les écoles, par les textes ministériels.

Henri PASCAL

¹ Texte du décret du 4 avril 1950 voir page 3

² Liste nominative voir page 6

³ Compte rendu de la séance inaugurale voir page 9

Décret instituant un Conseil supérieur de Service social

Le Président du Conseil des Ministres,

Sur le rapport du Ministre de la Santé Publique et de la Population,

Vu le décret du 24 décembre 1945 relatif aux attributions du Ministre de la Santé Publique et, notamment, son article 3, paragraphe 4,

Vu la loi du 8 avril 1946 relative à l'exercice des professions d'assistant, assistante ou auxiliaire de Service social,

DÉCRÈTE:

ARTICLE PREMIER. - Il est institué auprès du Ministre de la Santé Publique et de la Population, un Conseil Supérieur du Service social chargé de donner son avis sur les questions relatives au Service social qui lui sont soumises par le Ministre, notamment en ce qui concerne l'action menée par les assistants et assistantes de Service, social auprès des familles, et l'exercice des professions d'assistant, d'assistante, et d'auxiliaire de Service social.

Le Conseil exerce les attributions précédemment conférées à la Commission consultative instituée par l'arrêté du 21 juin 1946, modifié par l'arrêté du 29 mars 1947.

Il peut émettre des vœux.

ART. 2. — Le Conseil Supérieur du Service social est présidé par le Ministre de la Santé Publique et de la Population.

Il. Comprend :

- Le Directeur général de la Population et de l'Entraide au Ministère de la Santé Publique et de la Population, Vice-Président ;
- Un représentant de l'Assemblée Nationale;
- Un représentant du Conseil de la République;
- Un représentant de l'Association des Présidents des Conseils Généraux;
- Un représentant de l'Association des Maires de France ;
- Le Directeur général de l'Hygiène Publique et des Hôpitaux, au Ministère de la Santé Publique et de, la Population ;
- Le Directeur de l'Hygiène sociale au Ministère de la Santé Publique et de la Population;

- Un inspecteur général du Ministère de la Santé Publique et de la Population désigné par le Comité des Inspecteurs généraux;
- Un représentant du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice;
- Le Directeur des Affaires départementales et communales au Ministère de l'Intérieur, ou son représentant;
- Le Directeur du Budget au Ministère des Finances et des Affaires économiques, ou son représentant;
- Le Directeur général de la Sécurité sociale au Ministère du Travail et de la Sécurité sociale, ou son représentant;
- Le Directeur du Travail au Ministère du Travail et de la Sécurité sociale, ou son représentant;
- Le Directeur du Service central de l'Action Sociale du Ministère des Forces Armées, ou son représentant;
- Le Directeur des Affaires professionnelles et sociales au Ministère de l'Agriculture, ou son représentant ;
- Le Directeur des Affaires sociales à la Préfecture de la Seine, ou son représentant;
- Le Directeur général de l'Assistance Publique de Paris, ou son représentant;
- M Directeur de l'Ecole Nationale de la Santé Publique, ou son représentant;
- Le Sous-Directeur de la Famille au Ministère de la Santé Publique et de la Population;
- Deux Directeurs départementaux de la Population et deux Directeurs départementaux de la Santé désignés par le Ministre de la Santé Publique et de la Population;
- Un membre de l'Académie de Médecine;
- Un membre du Conseil de l'Ordre des Médecins;
- Huit représentants des usagers du Service social, désignés à égalité par les organisations syndicales et par l'Union Nationale des Associations Familiales;
- Un représentant de la Fédération Nationale des Organismes de Sécurité sociale;
- Un représentant de l'Union Nationale des Caisses d'Allocations familiales;
- Un représentant de la Mutualité Sociale Agricole;
- Un représentant de la Confédération Nationale du Patronat français;

- Un représentant de la Confédération Générale de l'Agriculture ;
- Un représentant de la Croix-Rouge Française;
- Un représentant de l'Union Nationale Interfédérale des Œuvres privées sanitaires et sociales;
- Un représentant de chacun des services particuliers de Sécurité sociale;
- Un représentant de la Fédération Nationale des Services sociaux de protection de l'Enfance et de l'Adolescence en danger;
- Un représentant du Comité National de l'Enfance;
- Un représentant du Comité National de défense contre la tuberculose;
- Un représentant du Service social d'aide aux émigrants;
- Un représentant de la Fédération des Centres sociaux de France;
- Le Président du Comité français de Service social, ou son représentant;
- Dix assistants ou assistantes de Service social, diplômés d'Etat, dont deux Directrices d'écoles de Service social désignées par le Comité d'Entente des écoles de Service social, et huit assistants ou assistantes désignés par les organisations professionnelles les plus représentatives;
- Un représentant de l'Association Nationale des Auxiliaires Sociales;
- Vingt membres désignés par le Ministre de la Santé Publique et de la Population en raison de leur compétence en matière de Service social.

ART.- 3. - Peuvent, en outre, être appelés à siéger au Conseil :

1° Avec voix délibérative : les représentants des Ministres qui ne sont pas membres de droit dudit Conseil pour les affaires intéressant leur département;

2° Avec voix consultative : les personnes qualifiées que le Président estime utile de convoquer pour un débat déterminé.

ART. 4. — Les pouvoirs des membres du Conseil ont une durée de trois ans. Ils peuvent être renouvelés. Tout membre du Conseil cesse d'en faire partie. s'il perd la qualité en raison de laquelle il a été appelé.

ART. 5. — Le Conseil Supérieur se réunit au moins deux fois par an. Il peut se réunir, en outre, sur convocation de son Président, chaque fois que celui-ci l'estime nécessaire.

ART. 6. — Le Conseil Supérieur comprend des sections spéciales dont le nombre et les attributions sont fixées par le Ministre. La désignation des Présidents des sections et la répartition des membres du Conseil entre elles sont faites par le Ministre.

ART. 7. — Le Conseil désigne des rapporteurs, soit dans son sein, soit au dehors du Conseil, parmi les personnes ayant une compétence spéciale.

ART. 8. — Le Secrétariat du Conseil est assuré par le Bureau compétent de la Direction générale de la Population et de l'Entraide.

ART. 9. — Toutes dispositions contraires au présent décret sont abrogées.

ART. 10. — Le Ministre de la Santé Publique et de la Population est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République Française.

Fait à Paris, le 4 avril 1950.

Feuillets de l'ANAS n° 10 juillet 1950



NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL SUPÉRIEUR DU SERVICE SOCIAL

Le Ministre de la Santé publique et de la Population, président.

Le directeur général de la Population et de l'Entraide, vice-président.

Mme POINSO-CHAPUIS, ancien Ministre, député, représentant l'Assemblée nationale.

M. LE BASSER, sénateur, représentant le Conseil de la République.

M. le Docteur Raymond BONNEFOUS, sénateur, président du Conseil général de l'Aveyron, représentant l'Association nationale des présidents des Conseils généraux de France.

M. le docteur CHARPENTIER, maire de Saint-Maurise-sur-Aveyron, représentant l'Association des maires de France.

Le directeur de l'Hygiène publique et des Hôpitaux au Ministère de la Santé publique et de la Population.

Le directeur de l'Hygiène sociale au Ministère de la Santé publique et de la Population.

M. FIGON, président du Comité des inspecteurs généraux au Ministère de la Santé publique et de la Population.

M. d'AUBERT, substitut délégué au Ministère de la Justice, chargé du Service social de la Chancellerie, représentant M. le garde des Sceaux.

Le directeur des Affaires départementales et communales au Ministère de l'Intérieur, ou son représentant.

Le directeur du Budget au Ministère des Finances et des Affaires économiques, ou son représentant.

Le directeur général de la Sécurité sociale, au Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale, ou son représentant.

Le directeur du Travail au Ministère du Travail et de la Sécurité sociale, ou son représentant.

Le directeur du Service central de l'Action sociale du Ministère des Forces armées, ou son représentant.

Le directeur des Affaires professionnelles et sociales de la Seine, ou son représentant.

Le directeur général de l'Assistance publique, à Paris, ou son représentant.

Le directeur de l'Ecole nationale de la Santé publique, ou son représentant.

Le sous-directeur de la Famille au Ministère de la Santé publique et de la Population.

M. PERAUD, inspecteur général, directeur départemental de la Population de la Seine.

M. ARNION, inspecteur divisionnaire, directeur départemental de la Population du Rhône.

M. le docteur BAPT, directeur départemental de la Santé de la Haute-Vienne.

M. le docteur GAUTHIER, directeur départemental de la Santé des Côtes-du-Nord.

M. le professeur ARMAND-DELILLE, représentant l'Académie nationale de Médecine.

M. le docteur OBERLIN, représentant le Conseil national de l'Ordre des médecins.

Mme Gabrielle GIRARD, assistante sociale diplômée d'Etat et conseillère technique de la F.N.O.S.S., représentant la Fédération nationale des Organismes de Sécurité sociale.

M. R. LEBEL, directeur de l'U.N.C.A.F., représentant l'Union nationale des Caisses d'Allocations familiales.

M. Pierre MOREAU, directeur général de l'Union des Caisses centrales de la Mutualité agricole, représentant l'Union des Caisses centrales de la Mutualité agricole.

M. Louis MULLIEZ, représentant le Conseil national du Patronat français.

M. Jean-Pierre PREVOST, secrétaire général du Cercle national des Jeunes, représentant la Confédération générale de l'Agriculture.

Mme de PAILLERETS, assistante sociale diplômée d'Etat, représentant la Croix-Rouge française.

M. Jean RENAUDIN, représentant l'Union nationale des Œuvres privées, sanitaires et sociales.

M. LATOURNERIE, conseiller d'Etat, représentant la Caisse autonome nationale de la Sécurité sociale dans les mines.

M. FLAMENT, ingénieur en chef, représentant le Service de Sécurité sociale de la Société nationale des Chemins de fer français. -

M. ROUBINET, sous-directeur de l'Etablissement national des Invalides de la marine, représentant le régime d'Assurances des marins français.

M. Jean BEDARD, représentant le Service de la Sécurité sociale d'Electricité de France et Gaz de France.

Mlle LALOUETTE, assistante sociale diplômée d'Etat, représentant la Fédération nationale des Services sociaux spécialisés de Protection de l'Enfance et de l'Adolescence en danger.

M. le docteur E. LESNE, président de l'Académie nationale de Médecine, représentant le Comité national de l'Enfance.

M. le professeur PILOD, représentant le Comité national de Défense contre la Tuberculose.

Mlle TRILLAT, assistante sociale diplômée d'Etat, représentant le Service social de l'Aide aux émigrants.

Mlle Juliette MAZE, assistante sociale diplômée d'Etat, représentant la Fédération des Centres sociaux de France.

M. le professeur PARISOT, doyen de la Faculté de Médecine de Nancy, président du Comité français de Service social, ou son représentant.

Au titre des usagers du Service social :

-M. Maurice ARBAULT, ingénieur à l'Aluminium français, désigné par la Confédération générale des Cadres.

M. Jean BAS, désigné par la Confédération générale du Travail.

M. Fernand BESSE, désigné par la C.F.T.C.

Mme Rose ETIENNE, désignée par la C.G.T.-Force Ouvrière.

Mmes PICARD, GIRARD, BOMPAS et CHALVIGNAC, désignées par l'Union nationale des Associations familiales.

Au titre des directrices d'Ecoles de Service social désignées par le Comité d'entente des Ecoles françaises de Service social :

Mlle BAULOZ, directrice de l'Ecole d'assistantes sociales « Dauphiné-Savoie ».

Mlle DAVID, directrice adjointe de l'Ecole professionnelle d'Assistance aux malades.

Au titre des assistantes de Service social diplômées d'Etat et des auxiliaires de Service social désignées par les organisations professionnelles les plus représentatives :

Mlle DUVAL; représentant le Syndicat national du Personnel social des Services sociaux de la Mutualité agricole.

Mlle LIBERMANN, représentant l'Association nationale des Assistantes sociales.

Mlle Thérèse MARCHAL, représentant la Fédération des Syndicats chrétiens d'Assistants sociaux diplômées d'Etat.

Mlle Henriette MAUGE, représentant l'Union nationale des Syndicats d'Assistants sociaux conseillères du travail et travailleuses sociales F.O.

Sœur REGEREAU, représentant l'Union nationale des Congrégations d'Action hospitalière et sociale (Section des assistantes sociales).

Mlle Marguerite ROSERON, représentant le Syndicat national C.G.T. des assistantes sociales, conseillères du travail, auxiliaires sociales.

Mlle TOURNIER, représentant l'Association nationale des Assistantes sociales.

Mlle Yvonne VELTER, représentant le Syndicat autonome des Assistantes et Adjointes médico-sociales de l'Enseignement.

Mme AUBION, représentant l'Association nationale des Auxiliaires de Service social.

Au titre de membres désignés en raison de leur compétence en matière de Service social :

Mlle BIJON, assistante sociale diplômée d'Etat, professeur, à l'Ecole nationale d'Apprentissage.

M. BLONDEL, conseiller d'Etat.

Mlle BOUSSUGE, assistante sociale diplômée d'Etat, déléguée à la Coordination du 12e arrondissement.

Mlle CALLOU, présidente de l'Union catholique des Services de santé et des Services sociaux.

M. le docteur DUCHESNE, médecin du Cadre général des Hôpitaux psychiatriques à Paris, chargé de la Section d'Hygiène mentale à l'O.P.H.S. de la Seine.

Mlle Suzanne FOUCHÉ, présidente de l'Association des Travailleuses sociales.

Mlle FRITSCH, assistante sociale chef départementale de la Gironde.

M. GEMAEHLING, professeur à la Faculté de Droit de Paris

Mlle GAILLARD, assistante sociale chef à la Caisse centrale d'Allocations familiales de la Région Parisienne.

Mlle GAIN, directrice du Service social de l'Enfance en danger moral.

Mlle GINET, assistante sociale diplômée d'Etat, conseillère technique du Comptoir des Textiles artificiels.

M. le docteur HAZEMAN, inspecteur divisionnaire de la Santé, directeur départemental de la Santé de la Seine.

Mlle HEINRY, assistante sociale chef à la Mutualité agricole.

M. JOUANY, conseiller d'Etat.

Mlle LACUIRE, assistante sociale chef du Comité départemental de Lutte contre la Tuberculose dans le Rhône.

M. le professeur LELONG, directeur de l'Ecole de Puériculture de Paris, membre de la Commission de Protection sanitaire de l'Enfance.

Mlle NAEGELEN, directrice de l'Ecole normale sociale.

M. le docteur RABUT, membre de la Commission des Maladies vénériennes au Conseil permanent d'Hygiène sociale, membre du Conseil de l'Ordre des Médecins.

M. le docteur RIST, membre de la Commission de la Tuberculose au Conseil permanent d'Hygiène sociale.

Mlle SIVADON, assistante sociale diplômée d'Etat, inspectrice générale des assistantes sociales (Forces armées).

Feuillets de l'ANAS n° 10 juillet 1950



Séance inaugurale du Conseil Supérieur du service social

La séance inaugurale du Conseil supérieur de Service social, institué par le décret du 4 avril 1950, s'est tenue le 19 octobre 1950, sous la présidence de M. le Ministre de la Santé publique et de la Population.

On connaît la composition particulièrement représentative de cette assemblée qui réunit des parlementaires, des membres du Conseil d'Etat, des hauts fonctionnaires des Administrations centrales, des dirigeants d'organismes sociaux, publics, semi-publics et privés, des représentants des organisations professionnelles d'assistantes sociales et enfin des représentants des usagers du Service social.

Dans une allocution d'ouverture, le Ministre de la Santé publique et de la Population rappela que la nécessité d'instituer un Conseil supérieur de Service social découlait non seulement des textes votés par le Parlement qui, en confiant l'application de ces textes au Ministre de la Santé publique et de la Population, l'incitait par là-même à se faire assister d'organismes consultatifs, mais aussi de l'aspect technique des questions de Service social qui, de ce fait, demandaient à être débattues au sein d'une Assemblée comprenant de nombreux travailleurs sociaux. Par ailleurs, toutes les questions sociales étant connexes et intéressant les mêmes autorités administratives, les mêmes services et les mêmes catégories de personnel, il lui a paru préférable de prévoir, aux lieu et place d'une pluralité d'organismes, un Conseil unique auquel il serait donné ainsi plus d'autorité et d'efficacité.

Le Ministre précisa alors que les attributions du Conseil supérieur ont été indiquées à dessein en termes très généraux car, s'agissant d'une matière aussi ample que le Service social, il serait

difficile d'énumérer à l'avance les questions susceptibles d'être portées devant lui. Il évoqua toutefois les problèmes qui lui paraissent les plus importants et les plus urgents :

— la continuation et l'achèvement des travaux de la Commission centrale chargée d'examiner les demandes d'autorisation d'exercer la profession de Service social présentées en application de la loi du 8 avril 1946;

— l'application aux différents services sociaux des règles générales relatives aux professions de Service social;

— l'application des dispositions de la loi du 4 août 1950 sur la liaison et la coordination des services sociaux et notamment l'étude du projet de règlement d'administration publique qui sera soumis au Conseil d'Etat;

— les questions sociales d'ordre international.

Il précisa que, pour ces divers motifs, il a prévu par arrêté du 12 octobre 1950 la constitution de quatre sections au sein du Conseil supérieur et demande en conséquence aux membres présents de bien vouloir s'inscrire dans une ou plusieurs de ces sections.

La première section sera chargée de la réglementation des professions d'assistant, d'assistante et d'auxiliaire de Service social et de la définition des attributions respectives de ces deux catégories de personnel.

La deuxième section s'occupera de l'application aux différents services sociaux des règles générales relatives à ces professions. Cette section aura à se prononcer notamment sur les règles qui doivent présider aux relations entre le personnel de Service social et les services publics ou privés qui les emploient.

La troisième section se verra confier tous les problèmes relatifs à la coordination des services sociaux voulue par la loi.

La quatrième section, enfin, sera appelée à donner son avis sur toutes les questions internationales de Service social.

Au cours de cette même séance, M. ARNION, Directeur départemental de la Population du Rhône, exposa les problèmes posés par la loi du 4 août 1950 organisant la liaison et la coordination des services sociaux. Il signala que cette loi a suscité un très vif intérêt dans tous les milieux sociaux et que le rôle du Conseil supérieur sera de résoudre les nombreuses difficultés soulevées par son application; ces difficultés n'apparaîtront d'ailleurs qu'au fur et à mesure des travaux des Comités départementaux et seront alors soumises au Conseil supérieur.

Pour hâter les travaux annoncés lors de la séance d'ouverture, les deuxième et troisième sections se sont réunies le 13 décembre, la première section le 20 décembre.

La première section termine l'étude des dossiers relatifs à l'application de la loi du 8 avril 1946.

La deuxième section, présidée par M. JOUAY, Conseiller d'Etat, a mis notamment à l'ordre du jour l'examen des règlements portant statut des assistantes sociales départementales (circulaire Santé publique du 20 avril 1950)

La troisième section, présidée par M. BLONDEL, Conseiller d'Etat, a commencé l'étude du projet de règlement d'administration publique pour l'application de la loi sur la coordination des services sociaux. Une seconde réunion a été fixée au 4 janvier.

Informations Sociales n° 2 15 janvier 1951



Liste des dossiers publiés dans Info GREHSS et accessibles sur le site www.grehss.fr :

- Info GREHSS n° 12 15/10/2018 « Lettre d'une directrice d'école aux parents d'élèves mai 1968 »
- Info GREHSS n° 13 20/12/2018 « Organisation conférence internationale de service social 1928 »
- Info GREHSS n° 14 15/03/2019 « Marie Thérèse Vieillot sur la réforme du DEAS de 1938 »
- Info GREHSS n° 15 06/05/2019 « Ecole de formation sociale 1910-1911 »
- Info GREHSS n° 16 05/07/2019 « Sur le syndicat CGT des assistantes sociales 1946 »
- Info GREHSS n° 17 25/09/2019 « Ecole d'Action sociale 1931 »
- Info GREHSS n° 18 10/01/2020 « Besoins et tendances du service social rural »
- Info GREHSS n° 19 30/03/2020 « Histoire de la formation des assistantes sociales à Nantes »
- Info GREHSS n° 20 15/06/2020 « Mobilisations des assistantes sociales de 1989 à 1992 »
- Info GREHSS n° 21 22/10/2020 « Assistante sociale de PMI à Saint Nazaire »
- Info GREHSS n° 22 15/12/2020 « Activités sociales à la Poste au XX^e siècle »
- Info GREHSS n° 23 03/02/2021 « Soutenance de la thèse de Patrick Lechaux sur le système de formation des travailleurs sociaux »
- Info GREHSS n° 24 08/04/2021 « Un asile champêtre : le Pavillon Pasteur au Petit Arbois »
- Info GREHSS n° 25 08/06/2021 « Plaidoyer pour une vraie définition du service social »
- Info GREHSS n° 26 14/09/2021 « Histoire d'un combat pour la reconnaissance du niveau licence du DEAS, la création du diplôme supérieur en travail social et pour la recherche en travail social »
- Info GREHSS n° 27 02/12/2021 « Préface au compte rendu de la 2e conférence internationale de service social »
- Info GREHSS n° 28 24/02/2022 « Sur l'école de service social de Nice »
- Info GREHSS n° 29 23/05/2022 « Enfance et traumatisme de guerre »
- Info GREHSS n° 30 06/09/2022 « Les pionnières »
- Info GREHSS n° 31 01/12/2022 « Une page de l'histoire du temps présents en train de se faire »
- Info GREHSS n° 32 23/01/2023 « Des actions sociales portée par des femmes de l'émigration russe membres de l'ACER durant la première moitié du XXe siècle en France »
- Info GREHSS n° 33 22/03/2023 « Une singularité de la protection de l'enfance sous Vichy »
- Info GREHSS n° 34 23/05/2023 « Le service social devant les structures nouvelles »
- Info GREHSS n° 35 18/09/2023 « Les différentes techniques auxquelles le service social doit s'adapter »
- Info GREHSS n° 36 08/12/2023 « Participation des usages et techniques du service social »

Activités du GREHSS

Biographies

Seront mis sur le site dans les jours prochains, quatre nouvelles biographies, dont celle de Mercédès Le Fer de la Motte, qui était une absence importante dans notre dictionnaire biographique du service social.

LE FER DE LA MOTTE Mercédès (1862-1933)

Mercédès Le Fer de la Motte, religieuse, est l'une des fondatrices, en début du XX^e siècle, des résidences sociales, futurs centres sociaux. Après la première guerre, retirée en Bretagne, elle influencera un large courant du catholicisme social.

MASSON Suzanne (1915-1991)

Suzanne Masson a été la fondatrice du Mouvement pour les villages d'enfants. Au commencement en 1943, elle ouvre et gère la première « maison d'enfants ». Elle étendra son action à l'international dans les années 1970.

RIBIERE Germaine (1917-1999)

Née à Limoges (Haute-Vienne), Germaine Ribière fut pendant la Seconde guerre mondiale, sous l'Occupation, une jeune femme en résistance. Du 1^{er} novembre 1941 à la Libération, elle fut la « responsable nationale des services d'Entraide sur tout le territoire du

mouvement clandestin TMOIGNAGE CHRETIEN, homologué par décret du 9 septembre 1944, reconnu R.I.F. Résistance Intérieure Française.

THRO Jeanne (1904-1989)

Jeanne Thro, diplômée infirmière visiteuse, a été fondatrice du service social rural de l'Indre, où elle a créé un centre social. Elue vice-présidente de l'ANAS à son congrès de fondation en 1944 elle a poursuivi sa carrière professionnelle à la CAF de la Côte d'Or, puis à l'UDAF du Nord. Elle a toujours été attentive aux activités de la Fédération française des Centres Sociaux

Les Temps du Social

Dans la continuité des documents publiés dans les numéros précédents, le prochain numéro de *Les Temps du Social* publiera le chapitre de l'enquête de l'INSERM consacré aux étudiantes en service social. Et pour continuer sur cette thématique le numéro suivant de la revue publiera une étude chronologique de Simone Crapuchet sur les étudiantes.



Du côté de l'histoire du travail social

Sauveteuses

« Notre petite Jacqueline nous manque bien, elle était si affectueuse et d'un caractère si facile ! Le temps m'a duré beaucoup la semaine qui a suivi son départ surtout que cela a été si rapide ! [...] Quant aux comptes que vous demandez, il n'y en a aucun à régler ! [...] Je l'ai fait sans vous connaître, pour vous rendre service. Je le fais doublement maintenant. D'ailleurs, les services ne se paient pas et le bon Dieu me le rendra au centuple ! ». Ces quelques mots résument bien l'état d'esprit des femmes de la région Rhône-Alpes à qui cet ouvrage entend rendre hommage. Anonymes, et souvent très modestes, elles furent des résistantes au sens propre du terme. Bravant leur statut civil d'infériorité, bravant parfois les stéréotypes qui les entourent, transgressant surtout les lois de Vichy et de l'occupant, qui condamnent à l'exclusion sinon à la mort toute une frange de la population, ces femmes s'engagent au service de la vie. Par de petits gestes du quotidien, par l'exercice même de leur profession, elles apportent leur soutien à des individus qui hier encore leur étaient inconnus. Certaines de ces résistantes, pour ces actes, connaîtront arrestation, déportation et même la mort. Quel que soit le sacrifice, face à ces logiques déshumanisantes, ces femmes sont, envers et contre tout, des gardiennes de vie, des Sauveteuses. » (Présentation par l'éditeur)

BIESSE Cindy 2023 *Sauveteuses Les femmes et le sauvetage des juifs dans la région Rhône-Alpes* Paris Editions Ampelos

Polyvalence

Le dernier numéro de *La Revue Française de Service Social* consacre son dossier à « La polyvalence entre passé, présent et avenir ». Lucienne Chibrac (Groupe de Recherche en histoire du service social GREHSS) et Marie Paule Cols (Association nationale des directeurs d'action sociale et de santé ANDASS) y publient un article « la polyvalence de secteur : un modèle qui perdure en s'adaptant ». Après avoir rappelé les principales étapes de la mise en place de la polyvalence de l'entre-deux guerres aux textes de 1950 puis 1963 et 1965, l'article poursuit en traitant de l'organisation de la polyvalence puis de ses modes d'intervention. Dans cette dernière partie les auteures rappellent justement deux des axes principaux de ce mode d'intervention : la possibilité de mettre une méthodologie allant des cas individuels à l'intervention collective et au développement social local d'une part et, d'autre part, le fait que la polyvalence favorise « les démarches participatives/le pouvoir d'agir des personnes et des groupes accompagnés ». (Henri Pascal)

Lucienne CHIBRAC et Marie Paule COLS « Polyvalence de secteur : un modèle qui perdure en s'adaptant ? » *La Revue Française de Service Social* n° 291 2023-4

Travailleurs sociaux libanais et population migrante

« La pratique professionnelle des travailleurs sociaux auprès des populations migrantes expose ces professionnels à des dilemmes majeurs relevant de différents registres. Au Liban, la question des liens interculturels pacifiques entre la population hôte et les déplacés syriens se situe au cœur des préoccupations. Pris dans cette dynamique, les travailleurs sociaux libanais se retrouvent parfois confrontés à leurs propres biais et incertitudes. Ces dilemmes nous ont incité à inviter certains d'entre eux qui travaillent dans ce contexte à faire un retour réflexif sur leurs rapports à cette altérité. Des enjeux profonds issus de cette réflexion interpellent foncièrement la formation. » (Présentation par l'éditeur)

Houwayda Matta, Rita Chouchani, Maguy Salameh « Travailleurs sociaux libanais à l'épreuve de l'histoire et de l'altérité » *Les politiques sociales* Automne 2023 lespolitiquessociales.org

Education à l'environnement

« Le Comité d'histoire du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, de la transition énergétique et du secrétariat d'Etat chargé de la mer fait paraître le hors-série de sa revue. Il constitue une première partie des actes du colloque « De l'animation nature à l'éducation à l'environnement ? France – années 1970-1990 ». Ce dernier avait été organisé les 30 et 31 mars 2022, et venait conclure un riche programme scientifique dédié à l'éducation à l'environnement. Précédé par six journées d'études, le colloque devait permettre de produire une synthèse des connaissances tout en mettant en lumière l'importance des dépôts d'archives pour la connaissance de l'histoire du mouvement.

Ce numéro hors-série de la revue *Pour Mémoire* a été coordonné par Dominique Bachelart, maîtresse de conférences en sciences de l'éducation (IUT de Tours), Laurent Besse, maître de conférences en histoire contemporaine (IUT de Tours) et Jonathan Landau, archiviste du Pajep. La suite des actes paraîtra dans la collection des Archives nationales sur *Openedition Books* au printemps 2024. » (présentation par le FONJEP)

« De l'animation nature à l'éducation à l'environnement ? France – années 1970-1990 ». *Pour mémoire* hors-série n° 36 été 2023

Lettre du CNAHES

Dans la Lettre du CNAHES plusieurs articles portent sur des facettes diverses de l'histoire du travail social. La revue s'ouvre par un article sur les Jardinières d'enfants (aujourd'hui EJE). Poursuivant le regard sur les métiers, un article présente une école d'éducateurs dans les années 1960. Diverses annonces sont faites dont le colloque à l'IRTS de Montrouge sur Robert Castel et le travail social et des présentations de livres de parution récente. Le « supplément » à cette lettre publie un dossier sur le centenaire du Service Social de l'Enfance

« Lettre du CNAHES » n° 69 Janvier 2024 CNAHES 2 rue de Torcy 75018 Paris

Les 70 ans de la revue VST célébrés à Montpellier le 10 février 2024 avec les CEMEA

La revue VST "Vie Sociale et Traitements" a été créée en décembre 1954. Rédigée par des médecins et des infirmiers, diffusée parmi les personnels soignants des hôpitaux psychiatriques, elle vise à apporter des éléments de connaissance d'ordre professionnel (articles généraux, les médicaments, notes de cours etc.) et à refléter la vie des différents hôpitaux psychiatriques (nouvelles des établissements, compte rendus d'expériences, réunions de perfectionnement etc.). VST est restée le lien permanent entre tous toutes celles et ceux qui ont pour métier les soins des malades mentaux. C'est aussi une tribune où s'institue une confrontation permanente, ouverte à tous individuellement ou en groupe.

Le comité de rédaction est composé de médecins, d'infirmiers (ières) et d'instructeurs des CEMEA. Y sont aussi invités quelques infirmiers de différents hôpitaux de province, élargissement qui a permis à ces nouveaux correspondants de participer aux contenus à publier. Actuellement la revue VST est publiée 4 fois par an, aux éditions Eres. Elle est devenue la revue du champ social et de la santé mentale.

Pour rappel : C'est en 1949 qu'a eu la création de la "branche" hôpitaux psychiatriques des CEMEA (devenu secteur de formation permanente continue ESM Equipe de Santé Mentale). Les CEMEA organisent les stages de formation du personnel infirmier. La circulaire ministérielle du 30 novembre 1949 s'efforçant d'uniformiser la formation d'infirmier en psychiatrie, en vue d'améliorer la qualité des diplômes délivrés par chaque établissement. Le diplôme d'ISP (Infirmier de secteur psychiatrique) a été abrogé en 1990 !



**Info GREHSS est le bulletin du Groupe de Recherche en Histoire du Service Social (GREHSS).
Il paraît cinq fois par an.**

Responsable de publication : Henri PASCAL président du GREHSS

Adresse postale :

GREHSS

c/o ANAS

15 rue de Bruxelles 75009 Paris

Adresse électronique : greh.servicesocial@orange.fr site : www.grehss.fr

Annonces

Appel à contribution pluridisciplinaire sur :

« Regards croisés sur l'évolution de la protection sociale en France depuis la fin du XIXe siècle »

pour le quatrième numéro de 2024 de la Revue Française des Affaires Sociales

Le dossier sera coordonné par Paul V. Dutton (Northern Arizona University, USA), Yannick Marec (Université de Rouen Normandie), Bruno Valat (Institut national universitaire Champollion, Université de Toulouse), et Vincent Viet (Cermes3) . Cet appel à contribution s'adresse aux chercheurs en histoire, sociologie, science politique, démographie, économie et droit ainsi qu'aux acteurs du champ de la protection sociale.

Les articles sont attendus avant le mardi 9 avril 2024.

Cet appel s'articule autour de quatre axes :

- Le premier axe convie à une approche socioculturelle de l'histoire de la protection sociale. Son ambition est triple.
- Le deuxième axe s'intéresse, dans une optique plus dynamique et moins endogène, aux conséquences sociales et sanitaires des guerres et des crises économiques.
- Le troisième axe s'intéresse aux relations de concurrence ou de complémentarité et, plus généralement, aux interactions et interférences entre les formes systémiques de protection sociale, les politiques sociales incarnées et les acteurs privés et publics (*mixed economy of welfare*)
- Le dernier axe vise deux objectifs. D'une part, introduire une dimension comparative qui permette de relativiser ou de mieux cerner la spécificité du cas polymorphe français. D'autre part et dans une perspective plus épistémique, confronter l'approche généalogique du « cas » polymorphe français à celle de la construction transnationale des principaux États sociaux.

L'appel complet est disponible en ligne sur le site de Publisocial www.publisocial.fr

